



LA MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

08 DEC. 2014

Bruxelles, le 2 décembre 2014

Fédération des CPAS

Monsieur Claude EMONTS

Président

Rue de l'Etoile, 14

1000 NAMUR

Dossier suivi par : Jean Compère, conseiller énergie /214

Monsieur le Président,

Votre courrier du 25 novembre a retenu toute mon attention et j'ai, à ce sujet, interrogé les intervenants du secteur en charge de la planification et de la gestion de crise.

Les réponses fournies par les uns et les autres sont claires : l'intégration, à l'heure actuelle, des établissements tels que les maisons de repos dans la liste des prioritaires est impossible, sans vider de leur substance les plans de délestage élaborés au niveau du pays.

En-effet, La charge que représenterait les réalimentations des cabines, auxquelles sont raccordés plus de 1.500 établissements, compromettrait de manière définitive l'ensemble des plans puisque les cabines concernées alimentent non seulement ces établissements, mais également toutes les habitations et entreprises connectées sur ces mêmes postes...

Pour mémoire, les plans de délestage correspondent à des interruptions d'alimentation, programmées pour diminuer la demande globale, en sorte d'éviter un écroulement total du réseau (black-out) par suite d'un déséquilibre entre production et demande.

Vous conviendrez avec moi qu'il convient, à tout prix, d'éviter ce risque qui toucherait tout le pays et dont la durée excède généralement 24 heures...

Les listes de prioritaires ont été élaborées bien avant ma prise de fonction et existaient déjà lors des hivers précédents, sans jamais avoir été remises en cause, en sorte que je comprends difficilement cette demande qui intervient alors que l'hiver est à nos portes et que l'équilibre du réseau, tel que je l'ai trouvé à ma prise de fonction, peut être précaire en cas de vague de froid.



LA MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par ailleurs, les analyses de risques effectuées par les services compétents (CGCCR, CRC-W) ont conclu que les problèmes que rencontrerait ce secteur, en cas de délestage, pouvaient être pris en compte dans le cadre des plans élaborés par les différents niveaux de pouvoir.

S'il le réexamen complet de ces plans est prévu pour l'hiver prochain, il ne saurait être question de changer ceux-ci à présent que l'hiver a commencé et que l'ensemble des dispositifs est opérationnel. Dès lors, pour les motifs qui précèdent, je suis au regret de ne pouvoir répondre favorablement à votre demande.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, monsieur le Président, en mes meilleurs sentiments.

La Ministre de l'Énergie, de
l'Environnement et du
Développement durable

Marie-Christine MARGHEM